

## Au Conseil communal

Interpellation : Pompes funèbres officielles de la Ville; moins de prestations avec autant de collaborateurs !

Au cours de ces derniers mois la Ville de Lausanne a choisi d'oublier les préceptes du développement durable en choisissant de remplacer la fabrication des cercueils pour les besoins des Pompes funèbres officielles par l'acquisition de cercueils auprès d'acteurs économiques externes aux services de la Ville. Ainsi, en 2010, c'est de Croatie que provenaient une partie des cercueils pour les besoins du service précité et c'est par la route que ces derniers sont acheminés vers Lausanne.

Cette prestation déficitaire de la ville avait semble-t-il déjà fait l'objet d'une analyse critique au cours des années passées. Aujourd'hui, mis à part l'impact environnemental, cette démarche commerciale répond probablement à une appréciation économique relative au prix de revient des cercueils fabriqués par le service concerné.

Lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2010, interrogé sur la situation des collaborateurs du service attachés à la fabrication des cercueils pour les besoins des pompes funèbres officielles de la Ville, le Municipal en charge du dossier a confirmé l'achat de cercueils dans les pays de l'Est. Il a fait savoir que les collaborateurs concernés ont tous trouvé une place dans d'autres services de la ville. La réalité paraît toutefois bien différente !

Selon diverses sources, il semble que le service menuiserie des pompes funèbres officielles, qui comptait trois collaborateurs, est fermé depuis juin 2010. A ce jour un collaborateur sur les trois concernées semble avoir retrouvé un poste au sein d'un autre service de la Ville : que font dès lors les deux autres collaborateurs depuis six mois ?

### Questions à la Municipalité :

1. Quelle fut la charge de travail, en unités de fabrication et en temps de travail, du service menuiserie des pompes funèbres officielles dans la confection des cercueils au cours des années 2005 à 2010 ?
2. Quels ont été les effectifs du service de menuiserie susmentionné au cours des années 2005 à 2010 ?
3. Combien de cercueils par année ont été fabriqués par la menuiserie du service précité et combien de cercueils ont été commandés à des prestataires externes durant la période 2005 à 2010 ?
4. Est-il correct que la menuiserie affectée aux pompes funèbres officielles a stoppé ses activités en juin dernier et que des trois collaborateurs concernés par cette fermeture, un seul a retrouvé une affectation dans un autre service de la Ville ?
5. Lors des six derniers mois de l'année 2010, quelles tâches ont accompli les deux collaborateurs rétribués par la ville qui n'ont pas retrouvé une nouvelle affectation au sein des services de cette dernière ?

Lausanne, le 13 décembre 2010

Claude-Alain Voiblet,

Conseiller communal

